

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 16 juillet 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Monsieur Simon Arsenault, conseiller  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absente :

Madame Dominique Blanchette, conseillère

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**
3. **CORRESPONDANCE**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENT DE GESTION**
  - 5.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer
6. **AUTORISATION DE DÉPENSES**
  - 6.1 Modification des règlements d'urbanisme en lien avec la zone H11 (Développement Gaudreau)
  - 6.2 Réfection du Rang 7 - Décompte progressif no. 4 et réception définitive des ouvrages
  - 6.3 Remplacement d'un ponceau dans le Rang 7 - Décompte progressif no.3 et réception définitive des ouvrages
  - 6.4 Ratification concernant le versement d'une prime de départ à la retraite
7. **DEMANDE D'APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES**
  - 7.1 Demande d'appui financier soumise par Place aux jeunes Arthabaska
  - 7.2 Demande d'appui d'Urgence Bois-Francs
  - 7.3 Nomination d'une personne désignée pour l'application du règlement concernant la vidange des boues de fosses septiques

- 7.4 Demande d'appui financier soumise par la Fondation de l'Ermitage
- 7.5 Retrait de la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska de la démarche régionale de mise à jour de la politique MADA (municipalité amie des aînées)

**8. DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OFFRES DE SERVICE**

- 8.1 Offre de service d'EXP concernant la surveillance des travaux de drainage sur la 1re et la 2e Avenue

**9. ACCEPTATION DES PERMIS 2018-06-0080 À 2018-06-0106 POUR UNE VALEUR DE 889 190,00 \$**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2018-07-126**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-127**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018, soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 juin 2018. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-07-128**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 15 pages, et totalisant 312 927,75 \$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 312 927,75 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er juin et le 30 juin 2018 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-129**

**MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN LIEN AVEC LA ZONE H11 (DÉVELOPPEMENT GAUDREAU)**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la modification des règlements d'urbanisme de la municipalité pour le développement domiciliaire Gaudreau (zone H11);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska possède un service d'urbanisme et offre un accompagnement aux municipalités lorsque ces dernières doivent modifier leurs règlements d'urbanisme en conformité avec le schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la municipalité mandate la MRC d'Arthabaska afin de procéder aux modifications des règlements d'urbanisme pour le projet développement Gaudreau (zone H11), pour un montant approximatif de 1 000 \$, avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-130**

**RÉFECTION DU RANG 7 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 4 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du Rang 7 qui ont été exécutés à l'été 2017 par l'entreprise Sintra inc;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 5 % des coûts des travaux était conservée par la municipalité pendant un délai d'un an suivant les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le consultant de l'entreprise EXP, M. Jocelyn Michaud, ingénieur, recommande à la municipalité le paiement du décompte no 4, suite à l'analyse du dossier du projet et du rapport de l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil procède à la réception définitive des ouvrages de réfection du Rang 7.

QUE le conseil autorise le paiement final du décompte progressif no. 4 au montant de 21 040,93 \$, taxes en sus, à l'entreprise Sintra inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-131**

**REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE RANG 7 - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 3 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES**

CONSIDÉRANT les travaux de changement d'un ponceau dans Rang 7 qui ont été exécutés à l'été 2017 par l'entreprise Sablière de Warwick Ltée;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 5 % des coûts des travaux était conservée par la municipalité pendant un délai d'un an suivant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la consultante de la Ville de Victoriaville, Mme Karine Guérard, ingénieure, recommande à la municipalité le paiement du décompte no. 3 suite à l'analyse du dossier du projet et du rapport de l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil procède à la réception définitive des ouvrages de changement d'un ponceau dans le Rang 7.

QUE le conseil autorise le décompte progressif no. 3 au montant de 4 068,42 \$, taxes en sus, à l'entreprise Sablière de Warwick Ltée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-132**

**RATIFICATION CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Francine Moreau ayant cumulé trente ans de service au sein de la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent procéder au versement d'une prime de retraite afin de remercier Mme Moreau pour ses années de service ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil se sont préalablement entendus quant au montant de la prime de départ à verser à Mme Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve et ratifie le montant de 3 000 \$ verser à titre de prime de départ à la retraite de Mme Francine Moreau et que ce montant soit affecté dans le département d'administration du budget d'opération courant.

QUE le conseil remercie Mme Moreau pour son professionnalisme, sa loyauté et sa rigueur pendant ses trente années de service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-133**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER SOUMISE PAR PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT la demande de financement à la 21<sup>e</sup> édition de Place aux jeunes Arthabaska pour l'activité des séjours exploratoires;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise les diplômés âgés entre 18 et 35 ans afin de leur faire découvrir la région, d'établir un réseau de contacts et d'éventuellement choisir la MRC d'Arthabaska comme milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sollicitée pour participer financièrement à la réalisation des séjours exploratoires pour une somme de 250 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande d'appui financier au montant de 250 \$ pour l'activité des séjours exploratoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-134**

**DERMANDE D'APPUI D'URGENCE BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QU'actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

CONSIDÉRANT QU'à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

CONSIDÉRANT QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles

réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

CONSIDÉRANT QUE l'un des enjeux identifié dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est d'« assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité »;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

CONSIDÉRANT QUE, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-135**

**NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT le règlement régional concernant la vidange des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska ont demandé aux municipalités de désigner une personne responsable de l'application du règlement en question au sein du personnel municipal

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil désigne la personne occupant le poste d'inspecteur en bâtiment à la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska afin d'appliquer le règlement concernant la vidange des boues de fosses septiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-136**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER SOUMISE PAR LA FONDATION DE L'ERMITAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Fondation de l'Ermitage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil accepte de verser un montant de 200 \$ à la Fondation de l'Ermitage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-137**

**RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska avait adhéré à la démarche régionale de mise à jour de la politique « Municipalité amie des aînés » (MADA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, un comité de citoyens bénévoles devait être formé;

CONSIDÉRANT le manque de bénévoles pour former ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska informe la MRC d'Arthabaska qu'elle se retire de la démarche régionale de mise à jour de la politique MADA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-138**

**OFFRE DE SERVICE D'EXP CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA 1RE ET LA 2E AVENUE**

CONSIDÉRANT les travaux de drainage sur la 1re et la 2e Avenue;

CONSIDÉRANT l'offre de service relative à la surveillance desdits travaux déposée le 26 juin 2018 par la firme EXP;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de service pour la surveillance chantier et bureau de la firme EXP au montant de 21 550 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire des immobilisations transport et voirie (23.040.00.000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-07-139**

**ACCEPTATION DES PERMIS 2018-06-0080 À 2018-06-0106 POUR UNE VALEUR DE 889 190,00 \$**

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

D'accepter les permis portant les numéros 2018-06-0080 à 2018-06-0106 pour une valeur de 889 190 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-07-140**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Katherine Beaudoin,  
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.